

# Certains musées fédéraux ne savent pas ce qu'ils possèdent

**Un rapport de la Cour des comptes épingle des inventaires incomplets et peu fiables. On y trouve même certaines pièces n'ayant jamais appartenu à l'État.**

Les établissements scientifiques fédéraux ne disposent pas «*d'un inventaire exhaustif, actualisé et fiable, notamment à cause d'un contrôle interne déficient et d'un manque de soutien*». C'est ce qu'épingle la Cour des comptes dans un rapport critique adressé au Parlement fédéral.

Les dix établissements scientifiques fédéraux (Musées royaux d'art et d'histoire, Musée de Tervuren, etc.) gèrent un patrimoine culturel et scientifique qui se caractérise par sa singularité et sa grande valeur, comprenant aussi

bien des pièces de musée et des ouvrages de bibliothèque que des archives, des contenus visuels, des spécimens d'étude (insectes, pierres, etc.), des instruments scientifiques et des données numériques, en matière d'astronomie, par exemple.

Dans son rapport, la Cour a examiné si les établissements ont inventorié, évalué et comptabilisé le patrimoine culturel et scientifique de l'État fédéral de manière exhaustive et précise. La loi leur impose en effet de le faire.

Or, d'après la Cour, les inventaires sont incomplets et peu fiables, les œuvres présentes au sein des établissements scientifiques n'étant pas toutes reprises dans un inventaire tandis qu'à l'inverse, certaines pièces qui n'ont jamais appartenu à l'État y figurent.

**Le rapport met en cause un contrôle interne déficient et un manque de soutien.**

## **Moyens financiers limités**

Le bon fonctionnement de ces établissements fédéraux est «*entravé notamment par l'incertitude quant au statut, (...) à l'absence de procédures adéquates et de directives, au manque de pilotage centralisé, à la communication imparfaite, aux moyens financiers limités et à la pénurie de personnel*», dénonce la Cour des comptes, qui recommande d'élaborer d'urgence un plan d'action visant à résorber l'arriéré et à combler les lacunes dans l'inventaire.

De son côté, la secrétaire d'État à la Politique scientifique, Zuhair Demir (N-VA), qui a la tutelle sur ces établissements, s'est ralliée aux conclusions de la Cour et «*tiendra compte de ses recommandations autant que possible*».

**J-P.B., AVEC BELGA**